

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 641

présenté par

M. Vercamer, M. Morin, M. Richard, M. Tahuaïtu, M. Benoit, M. Degallaix, M. Demilly,
M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde,
M. Maurice Leroy, M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Santini, M. Tuaiva,
M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à maintenir la dotation du Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP) au même niveau que pour l'année 2015.